

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 16 mai 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 020-5844/19/BM

■ Attribution d'une subvention à l'Association "de préfiguration de l'Incubateur Inter-universitaire de l'académie d'Aix-Marseille" - Approbation d'une convention MET 19/10580/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'incubateur inter-universitaire de l'Académie d'Aix-Marseille, IMPULSE, a été créé dans le cadre de la loi sur l'innovation de 1999, par les universités de l'Académie d'Aix-Marseille et d'Avignon, rejointes par le CEA Cadarache, le CNRS, l'INSERM, l'IRD, l'École Centrale de Marseille, l'École des Mines de Saint Étienne et l'École d'arts et Métiers Paris Tech Campus d'Aix-en-Provence.

Il est soutenu financièrement par le Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement et de la Recherche, par les Fonds Européens et par les collectivités locales.

Sa mission consiste en la valorisation des résultats de la recherche publique française en les transformant en entreprises innovantes. Cette structure apporte un soutien aux projets innovants et cherche à favoriser la création d'entreprises et d'emplois sur le territoire métropolitain.

Elle détecte et accompagne les projets de créations d'entreprises innovantes en liaison avec des laboratoires de recherche, portés par des chercheurs, des étudiants ou des entrepreneurs.

Elle sensibilise plus largement la communauté scientifique au transfert de technologie et à la création d'entreprise.

38 % des projets incubés par Impulse concernent les sciences de la vie et de la santé, 37 % sont issus des sciences et technologies de l'ingénieur, 20 % des sciences et technologies de l'information, de la communication et du numérique, et 5 % des sciences humaines et sociales.

L'incubateur peut affecter une aide financière sous forme d'avance remboursable de l'ordre de 30 000 à 40 000 euros sur les projets qu'il accompagne.

Signé le 16 Mai 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 04 juin 2019

L'incubateur en quelques chiffres depuis sa création :

- 12 millions d'euros investis ;
- 182 projets accompagnés et financés donnant lieu à près de 152 entreprises innovantes créées ;
- 1200 emplois directs créés.

Actuellement, son investissement est de l'ordre de 700 000 à 800 000 euros pour environ 10 à 12 nouveaux projets par an. Il est le premier incubateur à avoir été conventionné avec l'INPI (Institut National de la Propriété Industrielle) et près de 53% des projets sont lauréats au concours national d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes I-LAB, en émergence ou en création.

Il accueille deux types de projets :

- les projets portés par des personnels de recherche ;
- les projets d'entrepreneurs qui utilisent une technologie mise au point par un laboratoire.

L'incubateur Impulse propose un accompagnement personnalisé durant 2 ans en interne avec ses propres équipes (certifié par un label Qualité AFNOR) et dispose également de services mutualisés tels que :

- un pool d'experts au service des porteurs de projet ;
- des formations à l'entrepreneuriat dédiées ;
- une mise à disposition de ressources et moyens.

Il est un outil essentiel dans la chaîne de l'innovation au sein de la Métropole Aix-Marseille Provence. Situé en aval des laboratoires de recherche publics, il est partie prenante du réseau des pépinières développé sur la Métropole, tant avec Marseille Innovation sur les sciences pour l'ingénieur et le numérique qu'avec les pépinières innovantes du Pays d'Aix.

Pour l'année 2018, les dossiers prévus en accompagnement ont permis la création de 12 entreprises et près de 100 emplois directs créés. L'objectif fixé de 10-11 projets a été dépassé et 4 nouveaux projets sont déjà intégrés pour l'année 2019.

En complément des animations réservées aux « incubés », (1/2 journée d'information une fois par mois, réunion du club des « incubés ») Impulse a pu déployer une série d'actions sur le territoire en faveur de l'émergence et de la consolidation de projets d'entreprises innovantes :

- Présentation de l'incubateur Impulse à la Ministre de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'Innovation à Marseille ;
- Participation à un séminaire de l'INSERM à Marseille ;
- Atelier de présentation des modalités du concours I-LAB, au sein de l'Incubateur Impulse ;
- Participation et organisation du séminaire Spin-off Luminy – Sensibilisation à la création d'entreprise, à Marseille ;
- Atelier de présentation des différents dispositifs de financement PACA EMERGENCE et R2V, au sein de l'Incubateur Impulse ;
- Signature d'une convention avec Novachim – engagement pour dynamiser la création d'entreprises, à Martigues ;
- Présentation de l'incubateur Impulse à l'École Polytech ;
- Atelier de présentation des différents projets d'innovation en région Provence-Alpes-Côte d'Azur – PIA3, dans les locaux de l'Incubateur Impulse ;
- Rencontre avec une délégation Marocaine dans le cadre du projet SATELIT à Marseille ;
- Atelier de présentation du Règlement général pour la protection des données – RGPD : Êtes-vous prêts ? Dans les locaux de l'Incubateur Impulse ;
- Journée Inova Science dans le cadre de la fête des sciences au Technopôle de Château-Gombert ;

- Participation à l'organisation de la journée Entreprendre et Innover au Technopôle de Château-Gombert ;
- Participation au « Salon Innov in MED » 2018 à Marseille ;
- Contribution à la Semaine AMU-Entreprise à la CCIMP – Palais de la Bourse ;
- Organisation de la 11ème édition des Portes ouvertes de l'Incubateur Impulse.

L'incubateur a également participé :

- aux activités du Pôle Entreprendre d'AMU et du pôle PEPITE PACA OUEST ;
- aux différentes assemblées des pôles de compétitivité partenaires ;
- aux comités de sélection du Dispositif d'Amorçage de Provence aujourd'hui dénommé Aix-Marseille-Provence Amorçage (AMPA).

Il est par ailleurs prescripteur de nombreux concours visant les entreprises innovantes en région parmi lesquels : « PME innovantes du numérique PACA 2018 », « Entreprendre en Provence », « i-Lab » du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, « Tremplins de la Provence », « Solution Climat », etc...

Pour l'année 2019, au-delà de l'intégration de nouveaux projets de création d'entreprises et leur accompagnement, l'incubateur programmera une série de nouvelles actions et poursuivra l'accompagnement des projets intégrés en 2017 et 2018 (action cofinancée avec le soutien de l'Europe) :

Programmation 2019 :

Sélection, accompagnement et financement d'une dizaine de projets de création d'entreprises : sélection, détection et incubation des projets candidats sur une durée de 24 mois ; chaque porteur de projet est suivi et accompagné par un chargé d'affaires ;

Sensibilisation et information auprès des universités et établissements de recherche : participation au cycle de formation des universités et écoles associées pour sensibiliser très tôt les étudiants et doctorants à la création d'entreprises ;

Sensibilisation, formation et information auprès des porteurs de projet : réunions du Club des créateurs, demi-journées d'information thématiques, mise en place d'un cycle de formation spécialisé réservé aux porteurs de projets ;

Sensibilisation et information auprès d'un large public : comme réalisé en 2018, mise en place d'une nouvelle grande journée autour des projets de l'incubateur ;

Partenariats : poursuite de la stratégie de partenariats envers les pôles de compétitivité, les pépinières et la S.A.T.T. Sud Est afin de favoriser le mieux travailler ensemble et bénéficier d'une ouverture sur l'international pour faire rayonner les projets et les acteurs.

Stratégie de l'Incubateur Impulse à court, moyen et long terme :

- Intégration de nouveaux membres associés ;
- Poursuite des relations avec les différents partenaires et coordination des actions avec la cité de l'innovation et des savoirs Aix-Marseille ;
- Coordination avec la CCI Marseille Provence dans le cadre d'une convention ;
- Suivi des changements territoriaux et leurs possibles impacts ;
- Recherche de nouveaux partenaires financiers pour amplifier les actions ;
- Maintien de la démarche « Qualité » en sa version 2015.

Pour ces actions spécifiques au titre de la valorisation de la recherche publique et de sa transformation en projet d'entreprise, le soutien financier de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'incubateur IMPULSE porté par l'association de préfiguration de l'incubateur inter-universitaire de l'Académie-d'Aix-Marseille s'élèvera à 55 000 euros, représentant 11,45 % du budget prévisionnel 2019 de 480 000 euros.

Ce soutien financier se décompose comme suit :

- 30 000 euros seront pris en charge par la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- 25 000 euros seront pris en charge par le Conseil de Territoire du Pays d'Aix (CT2).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 021-049/16/CM du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016 adoptant le Règlement Budgétaire et Financier de la Métropole ;
- La délibération FAG 21-5718/19/CM du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire de Marseille Provence du 14 mai 2019 ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 9 mai 2019.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de l'action de l'incubateur Impulse portée par l'Association de préfiguration de l'incubateur inter-universitaire de l'académie d'Aix-Marseille pour la valorisation entrepreneuriale de la recherche universitaire.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée à l'association "de préfiguration de l'incubateur inter-universitaire de l'académie d'Aix-Marseille", une subvention de 55 000 euros. Celle-ci est prise en charge à hauteur de :

- 30 000 euros par la Métropole Aix-Marseille-Provence
- 25 000 euros par le Conseil de Territoire du Pays d'Aix (CT2)

Article 2 :

Est approuvée la convention d'objectifs ci-annexée.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tous les documents afférents.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur :

- le Budget principal Métropolitain, en section de fonctionnement, sous-politique B360, Chapitre 65, Nature 65748, Fonction 67 ;
- le Budget de l'État Spécial de Territoire du Pays d'Aix, en section de fonctionnement, Chapitre 65, Nature 65748, Fonction 61.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Enseignement supérieur,
Recherche et Santé

Frédéric COLLART